CARACTÉRISTIQUES OBLIGATOIRES DES PHOTOS

Norme : ISO/IEC 19794-5 : 2005

Photos couleur, *(moins de 6 mois)* ressemblantes, identiques, vue de face, sur fond uni gris ou bleu clair (le blanc est interdit), les yeux clairement visibles, bouche fermée, expression neutre. Il est recommandé de ne pas porter de lunettes. Photos réalisées par un photographe professionnel ou une cabine automatique agréée

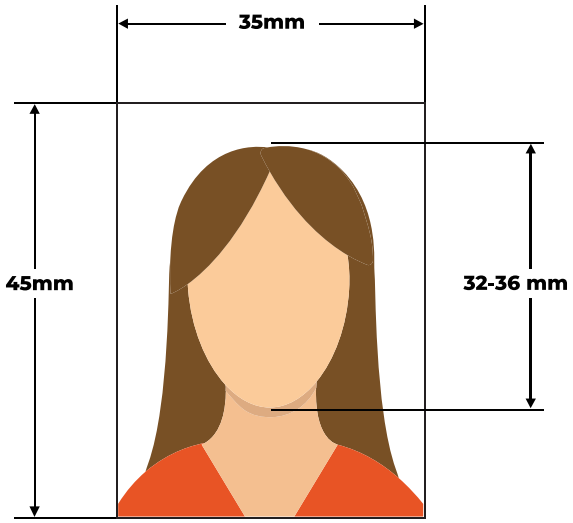

La photo doit être nette, sans pliure ni trace, présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre sur le visage ou en arrière-plan. La tête et le cou doivent être nus, les couvre-chefs quels qu'ils soient sont interdits. A exclure donc écharpes et foulards bandanas, bonnets, casquettes, voiles ou turbans.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | VILLEDEFLOIRAC

Direction de l'Administration générale, Relations aux usagers et de la Mobilisation citoyenne

ADRESSES UTILES

Hôtel de ville
6 Avenue Pasteur
33270 Floirac
Téléphone : 05 57 80 87 00
www.ville-floirac33.fr

Horaires, du lundi au vendredi :
Lundi : de 8h à 12h et de 13h à 18h
Du mardi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 17h

Service des titres d'identité :
cni-passeport.floirac@ville-floirac33.fr
Téléphone : 05 57 80 97 66

Fabrique Citoyenne
Centre commercial de Dravemont
Rue Salvador Allende
33270 Floirac
Téléphone : 05 57 80 97 87
fabriquecitoyenne@ville-floirac33.fr

Horaires :
Du lundi au vendredi :
8h30 / 12h15 – 13h15 / 17h

VILLE DE FLOIRAC

VILLE DE FLOIRAC

Citoyenne
FLOIRAC

Formalités

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

PASSEPORTS

Uniquement sur rendez-vous (sauf pour le retrait)

Le port du masque est obligatoire et les gestes barrières doivent être respectés.

Important :
tout dossier incomplet sera refusé.
Les pièces justificatives à fournir :
originaux ou version dématérialisée sous format PDF à imprimer avant le rendez-vous en mairie.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES :

- Pour faciliter les démarches, je prépare mon dossier en enregistrant ma pré-demande gratuit sur le site : ***ants.gouv.fr***
- Si vous n'avez pas internet ou si vous avez besoin d'aide pour remplir la pré-demande, vous pouvez contacter la fabrique Citoyenne
- Je prends rendez-vous sur : ***rendezvousonline.fr***
- Ma présence est obligatoire lors du dépôt, y compris pour les mineurs accompagnés de l'un de ses représentants légaux ayant l'autorité parentale muni de leur pièce d'identité
- Je viens en personne récupérer mon titre d'identité sans rendez-vous (muni des anciens titres). Les mineurs, à partir de 12 ans, doivent être présents lors du retrait de leur passeport, accompagnés d'un des représentants légaux ayant l'autorité parentale munis d'un titre d'identité.
- Le délai d'obtention des titres d'identité ne dépend pas de la mairie, il oscille entre 5 à 8 semaines à partir du jour du dépôt du dossier.

CNI OU PASSEPORT, VOUS DEVEZ FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES : (originaux à fournir, avec leurs photocopies)

- Une photo couleur de moins de 6 mois (non découpée)
  - Pour un dossier de CNI
  - Pour un dossier de passeport
- Pour les mineurs, pièce d'identité obligatoire du détenteur de l'autorité parentale présent.
- Un justificatif de domicile de moins d'un an récent à votre nom et prénom ou à ceux de votre époux (se) à condition que le nom d'usage soit mentionné sur vos titres d'identité et pour les mineurs, au nom du représentant légal.
- Si vous êtes hébergé(e) : une lettre manuscrite signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois, la pièce d'identité de l'hébergeant et le justificatif de domicile original.
- Facture ou échéancier GAZ, EDF, téléphone, internet, avis d'imposition ou non imposition...
- Pour les majeurs hébergés (plus de 25 ans) :
- Attestation sur l'honneur, justificatif de domicile à votre nom et pièce d'identité de l'hébergeant

TABLEAU EXPLICATIF DES TIMBRES FISCAUX

Timbres à fournir par vos soins : chez les buralistes ou sur le site timbres.impots.gouv

Passeport	Majeurs	86 €
Passeport	Mineurs de 15 à 17 ans	42 €
Passeport	Mineurs jusqu'à 14 ans	17 €
CNI	Après une perte ou un vol	25 €

1ER DEMANDE D'UNE CNI OU D'UN PASSEPORT

- Pour un passeport, si vous possédez déjà une CNI sécurisée cette dernière suffit.
- Pour une CNI, si vous possédez déjà un passeport sécurisé ce dernier suffit.
- Un extrait d'acte avec filiation ou une copie intégrale de votre acte de naissance (original et moins de 3 mois).

Sauf si votre commune de naissance est rattachée à COMEDEC

Vérifier sur le site gratuit ***ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation*** adhérentes à la dématérialisation.

Durée de Validité de la CNI

- La durée de validité de la CNI d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. *(Décret du 8 décembre 2013)*
- La carte est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions :
  Vous étiez majeur au moment de sa délivrance
  La carte était encore valide le 1er janvier 2014
- Par ailleurs, elle reste valable 10 ans pour les mineurs

Durée de validité du passeport

- 10 ans pour les majeurs / 5 ans pour les mineurs
- Renouvellement d'un titre sécurisé ou d'un titre non sécurisé : l'ancien titre est à fournir à la constitution du dossier.
- Déclaration de perte *(peut-être établie en mairie si vous déposez un dossier)* ou déclaration de vol établie uniquement au commissariat

Suite à un changement d'état civil :

- Mariage : Acte de mariage ou de naissance à jour *(de moins de 3 mois)*
- Divorce : Jugement de divorce définitif *(Femmes divorcées voulant garder leur nom d'épouse)*
- Veuvage : Acte de décès *(de moins de 3 mois)*
- Pour les enfants mineurs de parents divorcés ou séparés : présenter le jugement de divorce ou de séparation définitive.
- Pour les gardes alternées : Les justificatifs de domicile des 2 parents doivent être présentés
- Pour les personnes majeures sous tutelle ou curatelle : *(présence obligatoire du tuteur pour une tutelle)*
  Décision de justice instaurant la tutelle ou curatelle